



LE RETOUR DE LA PRIME MACRON

Lors de son allocution du 15/03 à l'issue de la 3e conférence du dialogue social avec les partenaires sociaux, le Premier Ministre a annoncé :

- la réactivation en 2021 de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (« prime Macron ») : exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales jusqu'à 1 000 €, voire 2 000 € dans les entreprises et les branches professionnelles qui, « soit auront conclu un accord d'intéressement (...), soit auront ouvert une négociation sur la valorisation des métiers concernés » (travailleurs de la 2e ligne).

Le Premier Ministre a également annoncé :

- la prolongation de l'aide exceptionnelle à l'apprentissage (et sans doute aussi de celle au contrat de professionnalisation) jusqu'à la fin de l'année 2021,
- la prolongation de l'aide exceptionnelle à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans jusqu'au 31 mai 2021, avec à partir du 1er avril un recentrage sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC,

Le tout, et particulièrement la prime, reste à confirmer et préciser par des textes (plafond de rémunération permettant à la prime d'être exonérée, etc.).